

**Conseil scolaire de district catholique
de l'Est ontarien**

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

SECTION : 400 - Affaires et finances

N° 409-R1

OBJET : Présentations budgétaires

Reçu le : 25 mai 2010

Révisé le :

Page 1 de 2

Objectif

Afin d'appuyer le processus budgétaire, le Service de l'administration des affaires prépare annuellement un cahier d'information complémentaire, à l'appui des présentations au Conseil.

L'administration remet ledit cahier à chaque membre du Conseil et cadre supérieur, au plus tard à la séance ordinaire du Conseil de mars.

Par la suite, le sujet *Présentation budgétaire* est inscrit à l'ordre de jour de toutes les séances ordinaires et réunions du Comité plénier subséquentes, jusqu'à ce que le budget soit approuvé.

Les présentations budgétaires au Conseil sont transmises aux directions d'école le lendemain des réunions.

Contenu du Cahier d'information budgétaire

Chaque année, le contenu du Cahier est adapté aux exigences soulevées tout au long du processus budgétaire. Ce nonobstant, le Service de l'administration des affaires s'assure que les documents suivants y soient inclus :

- i) une copie de chaque présentation informatisée au Conseil;
- ii) une copie de la note de service *B* annuelle du ministère de l'Éducation, émise lors de l'annonce des subventions pour les besoins des élèves (SBE);
- iii) un tableau sommaire :
 - des dépenses;
 - des revenus;
 - des effectifs par école;
 - du Service de la dette;
 - de toute autre documentation jugée pertinente.

Le Service de l'administration des affaires assure la mise à jour du Cahier.

Ligne de conduite : existante

**Conseil scolaire de district catholique
de l'Est ontarien**

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

SECTION : 400 - Affaires et finances

N° 409-R1

OBJET : Présentations budgétaires

Reçu le : 25 mai 2010

Révisé le :

Page 2 de 2

Contenu des présentations budgétaires

Les présentations budgétaires contiennent tous les renseignements pertinents liés à l'évaluation des exigences découlant du processus budgétaire et portent notamment sur :

- i) la note de service *B* du ministère de l'Éducation traitant des changements aux subventions pour les besoins des élèves (SBE) et des impacts sur le Conseil;
- ii) la dotation des différents groupes d'employées et employés;
- iii) les catégories de dépenses suivantes :
 - fournitures et services;
 - immobilisations;
 - services contractuels;
- iv) les projets d'immobilisation en cours et à venir et le financement relatif;
- v) un sommaire :
 - du calcul des subventions pour les besoins des élèves (SBE);
 - des revenus;
 - des dépenses;
 - de la dette;
 - des nouvelles initiatives;
 - des restrictions et/ou réductions;
 - d'une analyse critique des enjeux et risques actuels et à venir ayant une incidence importante sur l'équilibre financier du Conseil;
 - de toute autre analyse pertinente favorisant la progression du processus budgétaire ou contribuant à préciser la présentation.

Ligne de conduite : existante